

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Désignation commerciale :** BACTOGAL NOBLE FORT
Numéro d'article : 13373A**Numéro d'article :** 13373A**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Produit de nettoyage**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur :**ANTI-GERM France
AG France S.A.S.
Zone Industrielle Le Roineau
72500 Vaas

Tel: +33 (0) 243467122

Fax: +33 (0) 243467005

web: www.anti-germ.fr

e-mail: info@anti-germ.fr

Service chargé des renseignements : MSDS@Anti-Germ.com**1.4 Numéro d'appel d'urgence:** N° d' appel d'urgence Orfila (INRS): +33 1 45 42 59 59 (24 h)**SECTION 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr.1 H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Skin Corr. 1A H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Eye Dam. 1 H318 Provoque des lésions oculaires graves.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE

C; Corrosif

R35: Provoque de graves brûlures.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.**Pictogrammes de danger**

GHS05

Mention d'avertissement Danger

(suite page 2)

F —

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

Désignation commerciale : BACTOGAL NOBLE FORT
Numéro d'article : 13373A

(suite de la page 1)

. Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

hydroxyde de sodium

. Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

. Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P234 Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

. Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

. 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. Description :

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

. Composants contribuant aux dangers:

CAS: 1310-73-2	hydroxyde de sodium	25 - <50%
----------------	---------------------	-----------

EINECS: 215-185-5	C R35	
-------------------	-------	--

Numéro index: 011-002-00-6	Skin Corr. 1A, H314	
----------------------------	---------------------	--

Reg.nr.: 01-2119457892-27-xxxx		
--------------------------------	--	--

. SVHC Non

. Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu

phosphonates	< 5%
--------------	------

. Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

. 4.1 Description des premiers secours

. Indications générales : Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

. après inhalation : En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

. après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer au moins 15 minutes.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables.

. après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières au moins 15 minutes et consulter un médecin.

. après ingestion : Rincer la bouche. Laisser à jeun. Donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

Désignation commerciale : BACTOGAL NOBLE FORT
Numéro d'article : 13373A

(suite de la page 2)

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et / ou en section 11. A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Avaler provoque des douleurs, des brûlures, des douleurs abdominales. La survenance d'un choc est possible. Des éclaboussures dans les yeux provoquent de fortes larmes et des douleurs. Des lésions oculaires graves sont possibles.

· **Risques** Risque de perforation gastrique

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

CO₂, poudre d'extinction ou jet de pulvérisation d'eau. Combattre les foyers importants par jet de pulvérisation d'eau .

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité** : Jet d'eau à grand débit.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

· **Équipement spécial de sécurité** : Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins.

Autres indications

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
Diluer avec beaucoup d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, silice, neutralisant d'acide, liant universel).

Utiliser un neutralisant.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au section 13.

Assurer une aération suffisante.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le section 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le section 8

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir les emballages hermétiquement fermés

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ne pas pulvériser / prévenir la formation des aérosols

· **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

Désignation commerciale : BACTOGAL NOBLE FORT
Numéro d'article : 13373A

(suite de la page 3)

. 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**. Stockage :****. Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

Prévoir des sols résistant au lessivage

Ne pas utiliser de fûts en métal léger

. Indications concernant le stockage commun : Ne pas stocker avec des acides.**. Autres indications sur les conditions de stockage :**

Protéger contre le gel.

Tenir les emballages hermétiquement fermés

. 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****. Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**

Sans autre indication, voir section 7.

. 8.1 Paramètres de contrôle**. Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

1310-73-2 hydroxyde de sodiumVME (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³**. Indications complémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

. 8.2 Contrôles de l'exposition**. Equipement de protection individuel :****. Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

. Protection respiratoire :

En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

. Protection des mains :

Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

. Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc naturel (Latex)

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

Désignation commerciale : BACTOGAL NOBLE FORT
Numéro d'article : 13373A

(suite de la page 4)

. **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

. **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en cuir

. **Protection des yeux :**

Protection du visage (DIN 58214)

Lunettes de protection hermétiques (DIN 58211, EN 166)

. **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

. **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

. **Indications générales.**

. **Aspect:**

Forme : liquide

Couleur : jaune clair

. **Odeur :** caractéristique

. **Seuil olfactif:** non déterminé

. **valeur du pH à 20 °C:** 14 (100%)

. **Modification d'état**

Point de fusion : non déterminé

Point d'ébullition : non déterminé

. **Point d'éclair :** Non applicable

. **Inflammabilité (solide, gazeux) :** Non applicable.

. **Température d'inflammation :** non applicable

. **Température de décomposition :** non déterminé

. **Auto-inflammabilité :** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. **Danger d'explosion :** Le produit n'est pas explosif.

. **Limites d'explosivité :**

inférieure : non applicable

supérieure : Non déterminé.

. **Propriétés comburantes** néant

. **Pression de vapeur :** Non déterminé.

. **Densité à 20 °C:** 1,45 g/cm³

. **Densité relative.** Non déterminé.

. **Densité de vapeur.** Non déterminé.

. **Vitesse d'évaporation.** non déterminé

. **Solubilité dans/miscibilité avec**

l'eau : soluble

. **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** non déterminé

. **Viscosité :**

dynamique à 20 °C: 50 mPas

cinématique : Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

Désignation commerciale : BACTOGAL NOBLE FORT
Numéro d'article : 13373A

(suite de la page 5)

. 9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

. 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses lors d'un stockage et d'une manipulation conformes aux prescriptions.

. 10.2 Stabilité chimique

. **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

. 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Forte réaction exothermique aux acides

Corrode les métaux

. **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. 10.5 Matières incompatibles:

acides

agents d'oxydation

Aluminium et alliages de métaux légers

. **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 11: Informations toxicologiques

. 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

. Toxicité aiguë :

. Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

Composant	Type	Valeur	Espèce
-----------	------	--------	--------

Etant donné que le produit est classé comme très corrosif, une étude sur la toxicité aiguë n'est pas autorisée (interdiction de l'expérimentation animale).

. Effet primaire d'irritation :

. **de la peau** : Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses.

. **des yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.

. Indications toxicologiques complémentaires :

Corrosif

L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

Provoque des lésions oculaires graves.

. **Sensibilisation** Aucun effet de sensibilisation connu.

. **Toxicité par administration répétée** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Pas de suspicion d'effet mutagène.

Pas de suspicion d'effet cancérogène.

Pas de suspicion d'effet toxique sur la reproduction.

Pas de suspicion d'effet tératogène.

SECTION 12: Informations écologiques

. 12.1 Toxicité

. **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Autres indications** : Elimination possible par floculation ou adsorption par matériaux absorbants.

. Comportement dans des compartiments de l'environnement :

. Composant :

Le produit ne doit pas être à forte concentration dans les eaux usées à cause de sa consommation en oxygène.

. **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

Désignation commerciale : **BACTOGAL NOBLE FORT**
Numéro d'article : **13373A**

(suite de la page 6)

. **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Effets écotoxiques :**

. **Autres indications :** DCO: ca. 11,5 mgO₂/g

. **Autres indications écologiques :**

. **Indications générales :**

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduelles arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

. **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

. **PBT:** Non applicable.

. **vPvB:** Non applicable.

. **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. **Recommandation :**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

. **Catalogue européen des déchets**

20 01 29* détergents contenant des substances dangereuses

. **Emballages non nettoyés :**

. **Recommandation :**

L'emballage doit être évacué conformément à la réglementation sur les emballages.

Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de même manière que le produit.

. **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

SECTION 14: Informations relatives au transport

. **14.1 No UN**

. **ADR, IMDG, IATA**

UN1824

. **14.2 Nom d'expédition des Nations unies**

. **ADR**

1824 HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

. **IMDG, IATA**

SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

Désignation commerciale : BACTOGAL NOBLE FORT
Numéro d'article : 13373A

(suite de la page 7)

. 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

. ADR



. Classe 8 (C5) Matières corrosives.
. Étiquette 8

. IMDG, IATA



. Class 8 Matières corrosives.
. Label 8
. 14.4 Groupe d'emballage II
. ADR, IMDG, IATA II
. 14.5 Dangers pour l'environnement:
. Polluant marin : Non
. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Matières corrosives.
. Indice Kemler : 80
. No EMS : F-A,S-B
. Segregation groups Alkalis
. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.
. Indications complémentaires de transport : Protégez la marchandise contre le gel pendant le transport.

. ADR

. Quantités limitées (LQ) 1L
. Quantités exceptées (EQ) Code: E2
Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml
Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
. Catégorie de transport 2
. Code de restriction en tunnels E

. IMDG

. Limited quantities (LQ) 1L
. Excepted quantities (EQ) Code: E2
Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml
Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
. "Règlement type" de l'ONU: UN1824, HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION, 8, II

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 (REACH), 1272/2008/CE (CLP) et 453/2010/CE

Date d'impression : 10.06.2015

Numéro de version 1

Révision: 10.06.2015

Désignation commerciale : BACTOGAL NOBLE FORT
 Numéro d'article : 13373A

(suite de la page 8)

SECTION 15: Informations réglementaires

- . **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . **Prescriptions nationales :**
- . **Indications sur les restrictions de travail :** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes
- . **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
 Classe ICPE Seveso II : 1630 / Seveso III : 1630
- . **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57** néant
- . **Préparations dangereuses**
 Code du travail (article L 231-6 et 7, articles R 231-51 à 58-2), arrêté du 9 novembre 2004 définissant les critères de classification et les conditions d'étiquetage et d'emballage des préparations dangereuses)
- . **Protection des travailleurs**
 Hygiène et sécurité au travail
 Code du travail : article R 232-5 à 5-14 (aération, assainissement), articles R 231-32 à 38 (formation à la sécurité), article R 233-43 (cuves, bassins, réservoirs).
 Valeurs admises pour les concentrations dans l'atmosphère des lieux de travail :
 INRS ED 984 et ND 2098 et Arrêté du 9 février 2006.
- . **Protection de l'environnement**
 Déchets : loi 75-633 modifiée (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 92-377, décret 94-609 (relatif aux déchets d'emballages individuels), décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux), décret 98-679 (relatif au transport par route, au négoce et au courtage des déchets).
- . **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- . **Phrases importantes**
 H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
 R35 Provoque de graves brûlures.
- . **Service établissant la fiche technique :** Département Sécurité et Réglementation Produits
- . **Contact :** MSDS@Anti-Germ.com
- . **Acronymes et abréviations:**
 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 DOT: US Department of Transportation
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Met. Corr. 1: Corrosive to metals, Hazard Category 1
 Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
 Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
- . **Sources :** source ECHA: Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>